

Documents

« Il ne faut pas dissoudre l'ex-Église de l'Unification ! » : Lettre à Mme Keiko Nagaoka, ministre de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie

Masumi Fukuda

Journaliste d'investigation, magazine Hanada

edit@asukashinsha.co.jp

ABSTRACT: Le ministère japonais de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie a exercé son droit d'enquêter sur la Fédération des familles pour la paix mondiale et l'unification (anciennement appelée Église de l'unification), ce qui, selon la loi japonaise, constitue l'étape préliminaire à la demande de dissolution de l'organisation religieuse. La journaliste primée Masumi Fukuda, qui connaissait très peu l'Église de l'Unification avant l'assassinat de l'ancien Premier ministre Shinzo Abe (1954-2022), a décidé d'enquêter et a découvert que la réalité de l'Église était différente des récits calomnieux diffusés par les médias. Elle a publié plusieurs articles dans le magazine *Monthly Hanada*. Le 17 mars 2023, Fukuda a écrit à la ministre de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie pour lui résumer ses conclusions et lui demander de ne pas dissoudre la Fédération des familles.

KEYWORDS: Fédération des familles pour la paix mondiale et l'unification, Église de l'Unification, Assassinat de Shinzo Abe, Ventes spirituelles, Sayuri Ogawa, Réseau national d'avocats contre les ventes spirituelles, Mouvements antisectes au Japon.

J'ai écrit des articles sur des affaires concernant la Fédération des familles pour la paix mondiale et l'unification (appelée dans ce texte « l'ex-Église de l'Unification » parce que c'était son nom précédent et un nom sous lequel elle est toujours connue) dans les numéros de décembre 2022, janvier 2023, mars 2023 et avril 2023 du magazine *Monthly Hanada*. Les trois premiers articles ont été joints aux rapports et autres documents soumis par l'ex-Église de l'Unification en

réponse aux deuxième et troisième exercices du droit d'enquête par votre ministère.

Dans le présent document, je voudrais exposer mon opinion sur la façon dont la désinformation a influencé le public et le gouvernement, et a semé la confusion à propos des allégations selon lesquelles l'ex-Église de l'Unification devrait être dissoute. J'inclurai dans le texte qui suit des extraits de ce que j'ai écrit dans mes articles.

Mes ouvrages

Après avoir obtenu mon diplôme du département de sociologie de l'université de Rikkyo, j'ai travaillé pour une société de magazines spécialisés et une maison d'édition, et je suis actuellement autrice indépendante d'ouvrages d'investigation. J'ai publié six livres :

1. *Mais je ne souhaite pas être exécuté. Le frère d'une victime plaide pour l'abolition de la peine de mort* (1998, Gendai Shokan).
2. *Staline : Portrait de sa famille* (2002, Bungeishunju).
3. *Fabrication : l'histoire vraie de l'affaire du « professeur monstre » de Fukuoka* (2007, Shinchosha, puis Shincho-Bunko).
4. *Les assassinats d'état en Russie. Comme on poursuit les journalistes qui ont été purgés* (2010, Shinchosha, puis Shincho-Bunko).
5. *La « mère monstre ». La bataille des enseignants impliqués dans l'affaire du « suicide par intimidation » au lycée technique de Maruko à Nagano* (2016, Shinchosha, puis Shincho-Bunko)
6. *Le politiquement correct. Au-delà du « respect de la diversité » et de la « chasse aux mots »* (2021, Hojoshu).

Le livre *Fabrication : l'histoire vraie de l'affaire du « professeur monstre » de Fukuoka* enquête sur la vérité cachée derrière l'affaire d'un enseignant qui fut suspendu à la suite d'une plainte déposée par les parents d'un élève, et qui fut considéré par les médias comme « l'enseignant le plus tyrannique de l'histoire ». Mon livre a révélé son innocence. Il a remporté le Prix documentaire Shincho en

2007, il est devenu un best-seller, avec un total de 180 000 exemplaires vendus en version reliée et brochée, et il a été adapté en bande dessinée.

La « mère monstre ». La bataille des enseignants impliqués dans l'affaire du « suicide par intimidation » au lycée technique de Maruko à Nagano a remporté le Prix des rédacteurs pour le journalisme de magazine pour la meilleure histoire publiée en série dans un magazine mensuel.

Pourquoi j'ai écrit sur la question de l'ex-Église de l'Unification

Comme vous pouvez le voir dans mes travaux précédents, je n'ai jamais choisi la religion comme sujet. J'ai grandi dans une famille sans religion ni croyances religieuses, donc je ne m'y intéressais pas. Et j'étais plutôt hostile aux nouveaux mouvements religieux, une attitude que je partageais avec la plupart des Japonais.

Une fois seulement, il y a environ 27 ans, j'ai contribué à un livre sur la Soka Gakkai. Il s'agissait d'un livre de poche intitulé *Mes voisins de la Soka Gakkai*, publié par Takarajimasha, avec des auteurs différents pour chaque chapitre ; j'étais responsable d'un chapitre. Je ne me souviens pas du nom exact du texte, car je n'en ai plus d'exemplaire dans ma bibliothèque, mais son titre était quelque chose comme *Pourquoi les membres de la Soka Gakkai sont-ils si tolérants à l'égard de la maladie et de l'infortune ?*

Le rédacteur en chef m'a présenté le projet et la rédaction m'a désigné les personnes à interviewer. À l'époque, j'ai rencontré un certain nombre de membres de la Soka Gakkai, et il y a une chose qui m'impressionne encore aujourd'hui, c'est qu'ils sont très résistants aux épreuves. J'ai interviewé une femme dont le mari avait succombé à une maladie quelques années seulement après leur mariage, malgré les soins dévoués qu'elle lui avait prodigués, et un jeune homme qui avait souffert d'une tumeur maligne récurrente. Malgré leurs malheurs, ils n'avaient jamais perdu espoir et étaient restés joyeux et positifs face à la vie. En tant que non-croyante, j'avais été surprise par leur optimisme.

Je me suis alors rendu compte que « dans le monde séculier, on dit souvent que ceux qui s'accrochent à la foi sont des faibles d'esprit, et que c'est pour cette raison qu'ils se réfugient dans la religion. Mais, en réalité, ceux qui ont la foi comme motivation du cœur et comme principe de vie peuvent être forts ». J'ai alors réfléchi un peu plus à la signification et à la valeur de la religion.

J'avais peu d'intérêt ou de connaissances sur l'ex-Église de l'Unification, jusqu'à ce que l'assassinat de l'ancien Premier ministre Shinzo Abe, le 8 juillet 2022, déclenche une reprise des campagnes contre cette organisation. Je savais toutefois qu'elle avait été ostracisée par les médias en raison d'accusations de « ventes spirituelles » et de mariages de masse, et, comme beaucoup de gens de ma génération, j'avais une image quelque peu négative à son égard.

Néanmoins, à mesure que s'intensifiait le dénigrement presque unanime de l'ex-Église de l'Unification par les médias, j'ai commencé à penser que cela allait vraiment trop loin. J'étais troublée par le fait que l'Église n'avait pratiquement pas l'occasion de s'expliquer, et que le fait même de dire quelque chose d'un point de vue neutre était considéré comme tabou.

Lors d'une conférence de presse organisée par le Réseau national des avocats contre les ventes spirituelles le 12 juillet 2022, en réponse à l'assassinat, les avocats ont condamné avec véhémence l'ex-Église de l'Unification, l'un après l'autre. Ils ont ajouté : « En ce qui concerne l'ex-Église de l'Unification, Tetsuya Yamagami (l'assassin d'Abe) et sa mère sont à 100% les victimes, et la secte est à 100% responsable du crime ». Ils ont décrit l'ex-Église de l'Unification comme un « grand fléau ».

J'ai également été surprise par les commentaires de l'avocat Masaki Kito, qui apparaissait tous les jours sur les plateaux télévisés. Il disait : « L'ex-Église de l'Unification pousse même ses adeptes à se prostituer pour collecter des fonds », « L'idée qu'il est légitime de voler de l'argent est très répandue parmi les adeptes de l'ex-Église de l'Unification », « Les parents demandent aux gangs de retirer leurs enfants de l'Église. Mais les gangs donnent l'argent des parents à l'Église », etc. Toutes ces déclarations étaient franchement invraisemblables. En outre, lorsque Kito disait : « Aum Shinrikyo et l'Église de l'Unification sont les seuls groupes religieux au Japon que l'on peut qualifier de sectes », je sentais qu'il n'était pas raisonnable de mettre sur le même plan Aum Shinrikyo, qui a tué et blessé de nombreux anciens adeptes ainsi que des citoyens ordinaires, et l'ex-Église de l'Unification, qui n'a jamais tué personne.

Il y a une autre raison pour laquelle j'étais mal à l'aise avec la tendance à considérer que l'ex-Église de l'Unification était synonyme du mal. Comme je l'ai mentionné plus haut, j'ai publié en 2021 un livre intitulé *Le politiquement correct. Au-delà du « respect de la diversité » et de la « chasse aux mots »*. Pour écrire ce livre, au printemps 2021, j'ai interviewé un membre du comité éditorial

du *Sekai Nippo*, qui est un expert sur la question du politiquement correct aux États-Unis.

Je savais que le *Sekai Nippo* était un quotidien affilié à l'ex-Église de l'Unification et, comme je l'ai écrit plus haut, j'avais une impression négative de cette Église. Par conséquent, je n'étais pas tout à fait sûre qu'il était prudent de réaliser cette interview. Néanmoins, des conservateurs célèbres apparaissent souvent dans ce journal, et nombre d'entre eux prennent la parole lors de conférences parrainées par celui-ci. Je savais également que la qualité des articles était excellente et que le journal avait publié un certain nombre de scoops. Je me suis donc dit que cela ne devrait finalement pas poser de problème et j'ai pris contact avec eux pour une interview.

Lorsque j'ai rencontré le journaliste, je me suis retrouvée face à quelqu'un d'élégant, raffiné et bien informé, qui a répondu à mes questions avec précision et s'est montré très coopératif, ce qui m'a donné une très bonne impression.

Après un peu plus d'un an, cet entretien m'est revenu à l'esprit et je me suis posé la question : l'ex-Église de l'Unification, à laquelle appartient une personne aussi sympathique, est-elle vraiment une organisation si maléfique ?

La vérité sur le Réseau national des avocats contre les ventes spirituelles et ses véritables objectifs

Après avoir réfléchi à ces controverses, j'ai tout d'abord décidé de vérifier si le Réseau national des avocats contre les ventes spirituelles est réellement une organisation qui se préoccupe uniquement de questions de protection des consommateurs, et de retracer les raisons de sa création. La conférence de presse du Réseau le 12 juillet, ainsi que les déclarations de l'avocat Masaki Kito, ont montré qu'ils nourrissaient une haine inhabituelle envers l'ex-Église de l'Unification. J'ai senti qu'on allait bien au-delà d'une simple question de protection des consommateurs.

J'ai relaté ce qui s'est passé depuis dans le numéro de janvier 2023 du *Monthly Hanada*. En résumé, le Réseau, créé en 1987, n'a jamais eu pour ultime objectif d'aider les victimes des prétendues « ventes spirituelles » (terme utilisé par les opposants à l'Église de l'Unification pour désigner les ventes par certains membres de l'Église d'objets tels que des sceaux, des statues, des vases, des

pagodes miniatures ou autres, à des prix nettement supérieurs à leur valeur intrinsèque). Le Réseau a été créé pour empêcher la promulgation de la loi anti-espionnage, qui était alors soutenue par la Fédération internationale pour la victoire sur le communisme (IFVOC), affiliée à l'ex-Église de l'Unification. À l'époque, l'avocat Hiroshi Yamaguchi, un membre-clé du Réseau, a déclaré lors de son inauguration que « l'argent provenant des ventes spirituelles est utilisé pour financer les efforts de l'Église de l'Unification et de l'IFVOC visant à faire adopter la loi anti-espionnage ».

En d'autres termes, les avocats du Réseau pensaient que l'argent provenant de ce qu'ils appelaient les « ventes spirituelles » était détourné pour financer la promulgation de la loi anti-espionnage. Leur objectif était de mettre fin aux « ventes spirituelles » afin de stopper le flux d'argent. Lors d'un symposium organisé à l'Iwanami Seminar Hall en août 1986, l'avocat Takeshi Ono, de l'Association des avocats de Yokohama, a déclaré : « À l'origine, il n'y avait qu'une seule victime [des 'ventes spirituelles'], mais nous avons mis en place une équipe de défense juridique et obtenu que les médias couvrent l'affaire, ce qui a conduit à la découverte d'autres victimes ». Habituellement, lorsque le nombre de victimes d'une certaine pratique augmente, une organisation de secours est mise en place. Dans le cas présent, c'est le contraire qui s'est produit : ils ont d'abord créé une organisation, puis ils ont commencé à chercher des personnes prêtes à se déclarer victimes.

Par ailleurs, l'ex-Église de l'Unification n'a jamais pratiqué de « ventes spirituelles », ni aujourd'hui ni dans le passé. Il est également faux de dire que l'argent des « ventes spirituelles » a servi à financer les activités de l'IFVOC. À l'époque, l'organisation responsable des ventes que les avocats considéraient comme répréhensibles appartenait à des croyants de l'Église de l'Unification en tant qu'entreprise privée ou individuelle.

Presque tous les avocats du Réseau étaient affiliés à l'ancien parti socialiste ou au parti communiste, qui s'opposaient fermement à l'adoption de la loi anti-espionnage. Ils étaient liés à des groupes extrémistes et à la Corée du Nord, et sur le plan idéologique ils étaient des gauchistes et des athées déclarés. En revanche, l'ex-Église de l'Unification est une organisation anticomuniste et conservatrice, opposée à l'athéisme. Il s'agissait clairement d'une bataille idéologique entre les deux camps. L'avocat Hiroshi Yamaguchi avait ouvertement déclaré : « Nous voulons faire une grande annonce publique [sur les 'ventes spirituelles'], car cela

permettra de contenir les activités de la droite, en particulier d'empêcher l'adoption de la loi anti-espionnage ».

La vaste couverture médiatique a certainement contribué à « découvrir les victimes » des « ventes spirituelles ». Cependant, Masataka Ito, alors rédacteur en chef de l'*Asahi Shimbun*, qui fut l'un des premiers journalistes à suivre le mouvement de la campagne contre les « ventes spirituelles », révéla sa conviction intime lors d'une réunion avec ses collègues, le 23 octobre 1987 : « Les journaux et la télévision disent qu'il s'agit de victimes, mais, parmi les acheteurs de ces produits que nous avons interrogés, 90% d'entre eux se sont déclarés heureux. Peut-être même 99% des acheteurs, (...) mais pourquoi ne parlez-vous que des 1% qui ne sont pas satisfaits de leurs achats ? J'ai reçu de nombreuses protestations à ce sujet. Elles ne sont pas infondées. En réalité, moins de 5% de la population se dit victime de 'ventes spirituelles'. Nous avons fait une sorte de sondage, et la majorité de ceux qui ont acheté des vases [un des articles vendus dans les 'ventes spirituelles'] se disent satisfaits de leur achat ».

Ces propos, émanant de personnes opposées à l'Église de l'Unification, m'ont convaincue que la campagne des « ventes spirituelles » était, avant tout, un montage avec un objectif politique bien précis.

La vérité sur l'enlèvement et la séquestration de plus de 4 300 croyants

J'ai également été surprise d'apprendre que, parmi ceux qui se disaient « victimes » des « ventes spirituelles », se trouvaient d'anciens croyants déprogrammés, qui avaient été enlevés et séquestrés par leurs proches et contraints de renoncer à leur foi.

J'avais entendu dire que d'anciens membres de l'Église de l'Unification avaient été enlevés et séquestrés par des opposants à l'Église, mais j'ai été choquée de découvrir la situation dans son ensemble grâce à l'enquête que j'ai décidé de mener. À ce jour, plus de 4 300 croyants ont été enlevés de façon violente ou par tromperie, enfermés pendant de longues périodes dans des appartements ou en d'autres lieux, et n'ont été libérés que lorsqu'ils ont renoncé à leur foi. J'ai interviewé Toru Goto, qui a été enlevé et séquestré pendant douze ans et cinq mois, mais qui n'a pas cédé aux tentatives visant à le persuader de quitter l'Église de l'Unification. C'était une épreuve horrible, et je n'arrivais pas à croire qu'elle

ait pu se produire dans le Japon d'aujourd'hui. J'ai été encore plus surprise d'apprendre, de la bouche de Goto, que ce crime d'enlèvement et de séquestration avait été systématiquement perpétré par le camp anti-Église de l'Unification, dans le cadre d'une activité lucrative organisée de déprogrammation.

Les déprogrammeurs et les pasteurs chrétiens approchaient les parents et les persuadaient d'organiser l'enlèvement et la séquestration de leurs filles ou de leurs fils adultes, en leur disant : « Votre enfant a rejoint une religion maléfique, il faut le protéger et le contraindre à la quitter ». Plusieurs croyants, après de longues périodes de séquestration et de déprogrammation, ont accepté de quitter l'Église. On leur disait alors qu'ils devaient dorénavant poursuivre en justice la religion à laquelle ils avaient adhéré.

Au XVII^e siècle, lors de la persécution des chrétiens au Japon, il ne suffisait pas de dire aux autorités que l'on avait abandonné le christianisme pour avoir la vie sauve. On leur demandait de piétiner une peinture de Jésus pour prouver qu'ils n'étaient plus chrétiens. De même, à notre époque, il ne suffisait pas aux croyants déprogrammés de déclarer qu'ils n'étaient plus membres de l'Église de l'Unification. Ils devaient prouver qu'ils avaient réellement quitté l'Église en affirmant qu'ils avaient été « victimes de ventes spirituelles », et en intentant des procès pour que l'Église leur rende l'argent qu'ils avaient payé pour des objets tels que des vases en marbre, des pagodes à deux étages, des sceaux ou autres.

Le Réseau était donc très impliqué dans ces affaires d'enlèvements et de séquestrations, puisque ses membres devenaient les avocats dans les procès intentés par ces anciens croyants contre l'Église. Certains avocats se sont enrichis grâce à ces affaires, tout comme les déprogrammeurs et les pasteurs chrétiens impliqués dans ces enlèvements, lesquels recevaient des sommes considérables de la part des parents des croyants qu'ils déprogrammaient. Lorsque les parents de croyants venaient consulter les avocats, ceux-ci les présentaient d'abord aux déprogrammeurs. Quand la déprogrammation était réussie, les avocats prenaient le relais des déprogrammeurs dans la « prise en charge » des anciens croyants. Ils en faisaient des plaignants et intentaient des procès. Le groupe anti-Église de l'Unification, qui inclut l'avocat Kito et les journalistes Yoshio Arita et EIGHT Suzuki, justifie encore aujourd'hui la déprogrammation et prétend qu'elle a été pratiquée pour « protéger » les anciens membres de l'Église de l'Unification.

J'ai relaté les détails du processus d'enlèvement et de séquestration dans le numéro de décembre 2022 du *Monthly Hanada*, mais, lorsque j'ai demandé à l'avocat Kito une interview sur la déprogrammation, il a catégoriquement refusé. Le Réseau a souvent qualifié l'ex-Église de l'Unification d'« organisation antisociale » ou de « secte », mais je pense que ces qualificatifs conviennent mieux à une organisation qui est profondément impliquée dans la déprogrammation et dans les pratiques illégales d'enlèvement et de séquestration.

La vérité sur Sayuri Ogawa

Au départ, je n'ai pas prêté beaucoup d'attention à Sayuri Ogawa (un pseudonyme), ancienne membre de la deuxième génération de l'ex-Église de l'Unification, lorsqu'elle a commencé à apparaître à la télévision et dans d'autres médias. Quand se produit un incident aussi retentissant que l'assassinat d'Abe, il est normal que ceux qui pensent avoir une histoire à raconter essaient d'attirer l'attention des médias. La question est toutefois de savoir si leur témoignage est véridique ou non.

Rapidement, la crédibilité des affirmations d'Ogawa a commencé à être remise en question, notamment sur Internet. En effet, ses explications sur la cause de sa maladie mentale, sur la raison qui l'a poussée à quitter l'Église de l'Unification, et l'histoire de ses problèmes financiers avec sa mère, tout cela changeait régulièrement et ses affirmations n'étaient pas du tout cohérentes. Puis, de nouvelles histoires ont soudain été rajoutées, comme le fait qu'elle avait été harcelée sexuellement par un leader de groupe lors d'une session de formation de l'Église de l'Unification, ou le fait que sa mère lui avait volé l'argent qu'elle avait épargné et caché pendant qu'elle participait à un événement de l'Église à Cheongpyeong, en Corée.

La Fédération des familles est très stricte en ce qui concerne les relations amoureuses et interdit les relations sexuelles avant le mariage. Il est donc difficile d'imaginer qu'un homme puisse harceler sexuellement une femme lors d'une session de formation, qui est un événement religieux de l'Église. D'après mon expérience, lorsque j'ai enquêté sur des incidents similaires dans d'autres contextes, il est vrai que, dans le cas de personnes affirmant avoir été harcelées sexuellement, abusées par leurs supérieurs, traquées, ou bien que leurs enfants ont été sévèrement malmenés, ou qu'elles ont souffert d'un syndrome de stress

post-traumatique - certaines d'entre elles pouvaient être de vraies victimes, mais d'autres faisaient des déclarations mensongères ou exagéraient considérablement leur histoire.

Si Ogawa s'était contentée de présenter ses déclarations sur YouTube ou sur la télévision satellitaire, son histoire aurait pu demeurer un incident mineur. Mais elle a ensuite témoigné lors d'auditions organisées par le parti au pouvoir et par l'opposition, participé à une conférence de presse au Club des correspondants étrangers du Japon, et finalement elle a été invitée comme témoin à la Diète. Devant de nombreux parlementaires, elle a commencé son discours en élevant la voix : « Mes parents m'ont confisqué mon salaire, deux millions de yens pour un travail à temps partiel pendant cinq ans que j'avais commencé lorsque j'étais au lycée. Je n'ai jamais été remboursée. Malgré cette situation, mes parents ont toujours fait des dons importants à l'Église, sans demander mon avis ni celui de mes frères et sœurs. L'enseignement qui conduit à ces dons est imposé aux enfants dès leur plus jeune âge... ».

Beaucoup s'accordent à dire qu'Ogawa est à l'origine de la décision du Premier ministre Kishida d'exercer le droit à enquêter sur la Fédération des familles, une démarche préliminaire conduisant à la demande de dissolution, ce qu'il était réticent à faire auparavant. Il en va de même pour la promulgation exceptionnellement rapide de la nouvelle loi d'aide aux victimes. À l'évidence, faire des déclarations en public implique une importante responsabilité. S'il s'avérait qu'une fausse accusation ait poussé le gouvernement à agir, on aurait un cas très grave.

Vers la fin du mois de novembre 2022, j'ai demandé à un porte-parole de l'ex-Église de l'Unification si les affirmations d'Ogawa étaient vraies. Il m'a répondu : « Ses parents ont le cœur brisé. Ils nient la plupart des affirmations d'Ogawa ». En entendant cela, j'ai hésité un moment, puis j'ai dit au représentant de l'Église que j'aimerais interviewer les parents d'Ogawa. Le 24 décembre, je me suis rendue dans la préfecture de Mie, où vivent ses parents, pour mener un long entretien.

J'ai eu le sentiment que le père et la mère sont des parents aimants, qui pensent avant tout à leur fille. La seule chose qui les distingue des parents ordinaires est leur foi en la Fédération des familles. En effet, depuis qu'Ogawa était toute petite, ils l'emmenaient à l'église le dimanche et organisaient une cérémonie de salut à 5 heures du matin, tous les huit jours, à leur domicile. Mais cette cérémonie ne durait que quinze minutes environ. Ogawa affirme qu'elle s'est évanouie

plusieurs fois au cours de l'une de ces cérémonies et qu'elle s'est déboîté l'épaule lorsqu'on l'a obligée à s'agenouiller, mais ses parents ont déclaré que ce n'était pas du tout le cas. Le fait de s'agenouiller au sol n'est pas spécifique à cette cérémonie, il s'agit d'une manière coréenne de s'incliner devant les anciens (appelée « dévotion respectueuse » dans l'Église). Ils m'ont également dit qu'elle s'endormait parfois au cours de la cérémonie et ils pensaient que c'est ce qu'elle a pu décrire comme un « évanouissement ».

Les parents d'Ogawa ont également nié catégoriquement l'affirmation de leur fille selon laquelle sa famille était pauvre depuis son enfance, et que c'était dû aux dons importants que ses parents faisaient à l'Église. Ils ont dit que son père avait fait de longues études aux États-Unis et que son travail de pasteur principal de l'Église de l'Unification, après son retour au Japon, ne lui rapportait que très peu. Il ne pouvait même pas se permettre de payer la dîme, c'est-à-dire de verser un dixième de ses revenus à l'Église, encore moins de faire des dons plus importants.

Tout d'abord, Ogawa n'a pas entendu directement de ses parents qu'ils avaient fait des dons importants. Mais elle l'a supposé, car ils possédaient chez eux des objets tels que des vases en marbre, une pagode à deux étages et une statue du Maitreya. Certes, ces objets sont coûteux et, dans l'Église de l'Unification, on les offre souvent aux fidèles qui ont fait des dons importants. Cependant, les vases et la pagode appartenaient à un fidèle décédé, et son père, qui était le pasteur principal de l'église locale, avait été chargé par la famille endeuillée de les prendre. La statue du Maitreya avait été achetée à bas prix par un ami coreligionnaire de son père, qui la lui avait ensuite donnée gratuitement.

Lors d'une audition organisée par le Parti constitutionnel démocratique en août dernier, Ogawa a déclaré : « Si le salaire (de mon père) avait été plus élevé, nous aurions pu avoir une vie meilleure. Mais ma mère m'a dit que son salaire était bas ». Elle devait donc savoir qu'ils étaient pauvres, car les revenus de son père étaient faibles.

La sœur d'Ogawa, qui était présente lors de l'entretien, a également nié que tous ses frères et sœurs aient été victimes de brimades en raison de la pauvreté de la famille. Ses deux frères aînés, qui n'étaient pas présents lorsque j'ai rencontré les parents, ont également clairement démenti les affirmations d'Ogawa.

La déclaration d'Ogawa selon laquelle sa mère avait volé le salaire de son emploi à temps partiel a changé plusieurs fois, et elle est complètement

incohérente. Par exemple, concernant la période pendant laquelle sa mère aurait pris son salaire, Ogawa a prétendu - dans un courriel à son père en janvier 2021 - qu'il s'agissait de la période où elle avait « de 18 à 20 ans (octobre 2013-octobre 2015) »; lors de l'audition du Parti constitutionnel démocratique en août 2022, elle a parlé de la période « pendant le lycée jusqu'après l'obtention de [son] diplôme (juillet 2011-mars 2018) » ; dans une conversation sur l'application de messagerie LINE avec son père, en août 2022, elle a dit « pendant deux ans après avoir obtenu [son] diplôme de fin d'études secondaires (mars 2014-mars 2016) »; et dans sa déclaration écrite à Noriko Ishigaki, membre du Parti démocrate constitutionnel, dans l'affaire de la demande d'injonction préliminaire de la Fédération des familles, elle a mentionné « de juillet 2011 à mars 2015 environ ». Noriko Ishigaki avait publié sur sa chaîne YouTube une vidéo de l'audition d'Ogawa par son parti. En réponse, la Fédération des familles a déposé auprès du tribunal de district de Tokyo une demande d'injonction provisoire ordonnant le retrait de la vidéo, au motif que son contenu ne reposait sur aucun fait et constituait une diffamation à l'égard de l'Église.

Les raisons pour lesquelles sa mère aurait pris son salaire ont également changé. D'abord, c'était « pour payer les frais de scolarité des deux frères aînés (d'Ogawa) » ; puis, « parce que nous n'avions pas assez d'argent pour les dépenses courantes » (alors que, selon Ogawa, l'argent avait été utilisé pour des dons) ; puis, « c'est un emprunt provisoire et je [la mère] te rendrai sans faute l'argent quand tu en auras besoin ». Ogawa a également affirmé qu'elle avait donné l'argent à sa mère à contrecœur, ou encore que sa mère se rendait chaque mois à son lieu de travail le jour de la paie et ne partait pas avant qu'elle ne lui ait remis son salaire.

Sa mère a honnêtement admis que, lorsque Ogawa était lycéenne, elle avait emprunté 160 000 yens à sa fille et ne l'avait pas rendu immédiatement, car elle avait eu du mal à payer les frais de scolarité de son fils aîné et de son cadet. Mais en mai 2018, lorsque Ogawa s'est enfuie de chez elle en laissant une lettre derrière elle, 220 000 yens ont été retirés du compte bancaire JA de son père via un distributeur automatique de billets. La famille d'Ogawa conserve les livrets et les cartes bancaires de tous les membres de la famille ensemble, dans un tiroir à la maison, et les numéros PIN sont les mêmes pour tous les membres de la famille. Comme aucun membre de la famille n'avait retiré d'argent ce jour-là, sa mère a

déclaré : « J'ai pensé que ma fille avait dû le prendre. Mais nous n'avons rien dit à cause des 160 000 yens ».

De plus, Ogawa ayant demandé à plusieurs reprises à son père d'envoyer de l'argent par la suite, celui-ci l'a fait plusieurs fois, et le montant total s'est élevé à environ 100 000 yens.

En outre, les frères d'Ogawa lui ont remis plusieurs sommes d'argent, car elle les avait effectivement aidés à payer leurs frais de scolarité. Les livrets bancaires attestant les retraits (probablement effectués par Ogawa) et les versements effectués par les membres de la famille ont été présentés par les parents de la jeune femme à titre de preuve dans le cadre de la procédure d'injonction préliminaire. En d'autres termes, bien que sa mère ait remboursé les 160 000 yens qu'elle avait empruntés auparavant, Ogawa continuait d'affirmer : « Ils ont pris mon argent pendant longtemps. Je veux récupérer mes deux millions de yens ». La mère nie totalement les affirmations d'Ogawa.

La mère n'avait aucune idée de la raison pour laquelle sa fille la traitait de voleuse, et elle semblait assez choquée. Toutefois, inquiète pour sa fille mentalement instable, elle ne le lui a pas durement reproché. Au contraire, les parents ont patiemment essayé de communiquer avec leur fille via LINE, et lui ont demandé de leur envoyer des photos de son livret bancaire ou d'autres documents pour prouver que sa mère lui avait pris son argent. Mais à chaque fois, Ogawa n'a pas répondu ou a détourné la conversation. Ainsi, les efforts de ses parents pour raviver les souvenirs de leur fille ont été sans succès.

Néanmoins, la déclaration écrite soumise au tribunal par Ogawa dans l'affaire de l'injonction provisoire révèle ses mensonges évidents. Lors de l'audience du Parti constitutionnel démocratique, elle a déclaré : « Lorsque j'ai été hospitalisée dans un service psychiatrique, ma mère a retiré tout l'argent de mon compte d'épargne, que j'avais caché et épargné, sans ma permission ». Or, le compte d'épargne qu'elle avait « caché » n'existait pas en réalité, et le fait que sa mère aurait retiré de l'argent de ce compte sans sa permission n'a pu être prouvé. Dans sa déclaration écrite, elle a remplacé cette version par une histoire complètement différente, à savoir que sa mère lui avait emprunté de l'argent et ne le lui avait jamais rendu.

Elle a également déclaré, lors de l'audition du Parti constitutionnel démocratique, que ses parents avaient confisqué tous les salaires du travail à

temps partiel qu'elle avait commencé après son diplôme de fin d'études secondaires, et qu'ils avaient utilisé l'argent pour faire des dons à l'Église de l'Unification. Or, son livret bancaire a été présenté au tribunal comme preuve. Il s'est avéré que son salaire de mai 2018, date à laquelle elle a commencé à recevoir son salaire par virement bancaire et non en main propre, se trouvait toujours sur son compte. Cela l'a amenée à raconter une histoire complètement différente. Dans sa déclaration écrite, elle affirme que vers mars 2015, sa mère est venue un jour de paie à la maison de retraite où elle travaillait et a pris la quasi-totalité de la somme, si bien qu'elle a demandé au directeur de l'établissement de changer le mode de paiement, par virement bancaire et non en main propre. Effectivement, depuis mai 2015, le salaire de son emploi à temps partiel a bien été payé par virement bancaire. Pourtant, aussi bien sa mère que le directeur de la maison de retraite nient les affirmations d'Ogawa.

En fait, si la maison de retraite est passée au virement bancaire, ce n'était pas à la suite d'une demande d'Ogawa, mais pour des raisons financières qui lui sont propres, et elle l'a fait pour tous ses employés. Sa mère a enregistré sa conversation avec le directeur de la maison de retraite et l'a présentée comme preuve au tribunal.

Par ailleurs, une déclaration écrite déposée dans le cadre de l'injonction préliminaire a également révélé qu'Ogawa ne disposait d'aucune preuve des prétendues donations importantes de ses parents à l'Église de l'Unification, sur lesquelles elle avait fortement insisté depuis le début de ses apparitions publiques. Dans sa déclaration écrite, elle a présenté cela comme une simple spéculation. Elle a écrit : « L'Église a un quota pour les dons importants, et il est impossible que mes parents, qui sont des adeptes dévoués, n'aient pas fait de tels dons », et : « Je crois que les vases et la pagode à la maison ont été donnés à mes parents à la suite des dons importants qu'ils ont faits ».

Cette année, Ogawa a participé à un documentaire de la NHK (Nippon Hōsō Kyōkai, Japan Broadcasting Corporation) et a publié un livre intitulé *Sayuri Ogawa : La deuxième génération d'une religion* (Shogakukan). Ni le documentaire ni le livre ne mentionnent les prétendus dons importants. On peut supposer qu'elle a commencé à minimiser cette affirmation après que ses parents l'ont démentie de façon convaincante. Cela tend à montrer, cependant, l'absence de preuve qu'elle serait une victime de l'ex-Église de l'Unification, et que son appel à la dissolution de l'Église manque de crédibilité.

Aussi, Ogawa a-t-elle décidé de se concentrer sur une autre allégation, à savoir le harcèlement sexuel par un leader de groupe de l'Église. Si cette plainte aussi était abandonnée, il n'y aurait aucune raison de la prendre au sérieux dans les médias, ni même de parler d'elle. Or, son récit de l'incident n'est pas crédible non plus.

Ogawa a indiqué sur les médias sociaux qu'elle avait parlé à sa mère du harcèlement sexuel lorsqu'elle était rentrée chez elle après une session de formation, mais sa mère affirme n'avoir jamais entendu parler de cette histoire. Ogawa a également montré un courriel que le leader de groupe en question avait envoyé à un membre du staff de l'Église, mais nulle part n'est mentionnée l'affirmation qu'elle aurait été victime d'abus sexuel.

Elle a également envoyé un courriel à un autre membre du staff en disant : « J'ai senti les yeux du leader de groupe posés sur moi ». Mais là encore, aucun harcèlement sexuel n'est mentionné. À l'époque, aucune personne impliquée dans la session de formation avec elle n'a entendu parler de harcèlement sexuel. L'histoire a peut-être été inventée après qu'elle a commencé à parler aux médias.

Ogawa a toujours affirmé qu'elle avait été victime de l'ex-Église de l'Unification et de ses parents, qui en sont membres. En revanche, personne ne relève le fait que ce leader de groupe est victime d'une fausse accusation de la part d'Ogawa. Il n'est pas nommé, mais il peut être facilement identifié par les membres de l'Église qui ont assisté à la session de formation à Chiba, en même temps qu'Ogawa. Je considère qu'il s'agit là d'une grave atteinte à l'honneur de cet homme.

Ogawa a également déclaré que ses parents avaient donné deux de leurs filles en adoption sur la base du système d'adoption japonais, ce qui est vrai et parfaitement légal, en commentant : « C'est presque comme un trafic d'êtres humains ». Je pense qu'il s'agit aussi d'une diffamation à l'encontre de ses parents. Comme je l'ai dit précédemment, je me demande si elle a déjà réfléchi à quel point ses paroles et ses actions sans scrupules, y compris le fait de traiter sa mère de voleuse, ont blessé ses parents, nui à l'honneur de ses frères et sœurs adoptés et, par extension, à l'honneur de la Fédération des familles.

J'ai récemment parlé avec trois fidèles de la génération d'Ogawa. Elles ne m'ont jamais rien dit de négatif sur elle. Elles ne disent pas de mal d'Ogawa, car elles savent qu'elle partage avec elles les luttes et les problèmes des fidèles de la

deuxième génération, ainsi que le lien qui les unit en tant que frères et sœurs ayant partagé la même foi. Au fur et à mesure que grandissent les fidèles de la deuxième génération, ils constatent l'écart entre les valeurs liées à leur foi et celles qui prévalent dans le monde séculier. Par exemple, ils se rendent compte, et ont parfois du mal à l'accepter, que les enseignements et les valeurs de la Fédération des familles en matière de relations amoureuses ou de sexualité les obligent à se comporter différemment de leurs amis qui ne sont pas membres de l'Église.

Ogawa a sans doute connu de telles difficultés, mais elle est tombée amoureuse de quelqu'un qui n'est pas membre de l'Église, et ses parents ne l'ont pas empêchée de sortir avec lui et de l'épouser. Elle a pu s'adonner pleinement à ses activités musicales favorites avec le soutien de ses parents et, lorsqu'elle a décidé de quitter l'Église, elle l'a fait sans problème. Les militants anti-Église de l'Unification prétendent qu'il n'est pas facile de quitter l'organisation, mais l'expérience d'Ogawa prouve le contraire. Vous pouvez facilement quitter l'Église. Personne ne vous poursuivra. Les parents d'Ogawa ne l'ont pas forcée à rester dans l'Église. Pour toutes ces raisons, il est très difficile d'accepter l'idée qu'Ogawa est une victime de l'ex-Église de l'Unification.

Quiconque n'aime pas l'organisation peut simplement rester à l'écart de la Fédération des familles. On peut se poser la question : qu'est-ce qui a poussé Ogawa à faire des déclarations publiques telles que : « L'Église de l'Unification est une secte qui se fait passer pour une religion, c'est une organisation antisociale qui conduit les familles de ses membres à la ruine. Nous espérons que la loi antisectes en vigueur en France sera également adoptée au Japon » ; ou encore : « Veuillez dissoudre cette organisation ». En fait, ces déclarations d'Ogawa sont des copiés-collés des revendications du Réseau national des avocats contre les ventes spirituelles, et elles sont la preuve qu'elle a suivi leurs conseils et qu'elle est sous leur influence.

Après avoir interviewé les parents d'Ogawa, j'ai désiré lui parler, à elle aussi. J'ai donc demandé une interview par l'intermédiaire de son père, et j'ai écrit à son adresse électronique. Mais c'est son représentant, l'avocat Takashi Yamaguchi, membre du Réseau, qui m'a répondu. Il a insisté : « Nous refusons votre interview », et il a même refusé d'être interviewé à sa place.

La réponse de l'avocat Yamaguchi m'a donné l'impression que les faits n'ont pas d'importance pour le Réseau. Ils sont prêts à dire n'importe quoi, y compris

des mensonges, pour détruire la Fédération des familles. Ils pensent probablement que tous les moyens sont bons pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi ils ne se soucient pas de savoir si les déclarations d'Ogawa sont vraies, si elles sont très suspectes, ou si elles sont fausses. Ils continuent à l'utiliser comme un instrument commode pour leurs besoins.

Cette tendance est d'ailleurs en train de gagner plusieurs médias. Le terme « post-vérité » (qui signifie en fait une non-vérité) fait référence à une situation dans laquelle les mensonges faisant appel aux émotions personnelles ont plus de poids que les faits objectifs pour influencer l'opinion publique. Le « phénomène Sayuri Ogawa » est un cas typique de « post-vérité ».

Il y a quelques années, on a commencé à utiliser les termes « fake news » et « fact-checking ». Il était nécessaire de « fact-checker » les « fake news » sévissant dans les médias. Aujourd'hui, cependant, toute tentative de vérification des faits concernant les paroles et les actions de Sayuri Ogawa est contrée par des accusations de « diffamation à l'encontre d'une victime », d'« atteinte à la vie privée », etc. Néanmoins, s'ils ne tiennent pas compte des faits, les médias nient leur propre vocation et, d'une certaine manière, se « suicident » en tant que médias. Si l'opinion publique accepte de tels médias, c'est la société tout entière qui deviendra corrompue. Tout le monde prétend vouloir la justice sociale, mais c'est le contraire qu'on obtiendra.

Les mensonges du Réseau national des avocats contre les ventes spirituelles

Il existe d'innombrables exemples de spéculations malveillantes, de déformations et de déclarations mensongères faites par l'avocat Kito et d'autres avocats du Réseau national d'avocats contre les ventes spirituelles. En voici un exemple typique. Le 16 septembre 2022, la réunion du Réseau à Tokyo s'est tenue à Ichigaya, où l'avocat Hiroshi Watanabe a prononcé le discours principal. À cette occasion, il a distribué aux participants des copies d'un tableau qui, a-t-il dit, était un document interne de l'Église de l'Unification.

Sous le titre « Retour d'information sur la mise en œuvre de mesures d'urgence pour les personnes à haut risque », le tableau indiquait : « Nous fournirons un retour d'information sur la mise en œuvre des 'mesures d'urgence' pour les croyants considérés, après évaluation, comme étant à haut risque ». Le

document incluait un tableau imprimé en couleur. Celui-ci indiquait un certain nombre de personnes dans chacun des 12 districts du Japon, classées AA ou AAA, ainsi que le nombre total de ces personnes, soit 911.

Bien qu'il ne fût pas facile de comprendre la signification de ces chiffres, l'avocat Hiroshi Watanabe a fièrement expliqué : « Ce document provient probablement de l'Église de l'Unification et date de 2012. (...) L'Église de l'Unification qualifie les donateurs ayant donné plus de 100 millions de yens, comme la mère de l'assassin présumé d'Abe, Yamagami, de “personnes très dangereuses”, et elle affirme qu'il y a au total 911 personnes de ce type dans tout le Japon. Les personnes AAA sont probablement celles qui ont donné plus d'un milliard de yens. Selon l'Église de l'Unification, ces personnes sont dangereuses si elles ne font pas l'objet d'une attention particulière. Il leur fallait donc prendre des mesures ».

« Ces 911 donateurs, a poursuivi Watanabe, ont été démarchés par des croyants qui ont dissimulé leur véritable identité, ils ont été attirés sans savoir que les recruteurs représentaient une organisation religieuse ou l'Église de l'Unification, et ils se sont vus dépouillés de leurs biens dans des circonstances où ils ont été menacés et trompés, et où leurs familles ont été détruites. Si ces personnes poursuivaient l'Église de l'Unification en justice, celle-ci aurait de sérieux problèmes. Il fallait donc qu'elle prenne des mesures préventives. Je pense que ce document démontre la nature antisociale de l'Église de l'Unification ».

L'avocat Watanabe mérite des félicitations pour son explication ingénieuse, mais en réalité, ce document n'était pas une liste de grands donateurs. Il s'agissait d'une liste de croyants qui couraient un risque élevé d'être enlevés et enfermés par des déprogrammeurs. Au lieu d'être de riches donateurs, la plupart de ces croyants étaient de jeunes membres de l'Église qui n'avaient pas de ressources financières. Les lettres AAA se référaient à des croyants qui couraient un risque extrêmement haut d'être enlevés et déprogrammés, et non à des donateurs qui avaient donné plus d'un milliard de yens. On ne sait pas si l'avocat Watanabe a donné son interprétation du tableau sur la base d'un réel malentendu, ou s'il connaissait les faits et a inventé l'histoire. Quoi qu'il en soit, cet incident démontre la « nature antisociale » du Réseau et son utilisation malveillante de tout document susceptible de créer une propagande pour discréditer l'ex-Église de l'Unification.

Par ailleurs, les cas d'enlèvement et de déprogrammation ont commencé à diminuer considérablement vers 2012, mais le danger est toujours présent, au point qu'il est nécessaire de disposer d'un tel tableau et d'envisager des mesures préventives. Je souhaite que le Réseau, qui a été profondément impliqué dans l'enlèvement et la déprogrammation de croyants, comprenne la véritable signification de ce tableau et le prenne au sérieux.

Les affaires judiciaires contre l'ex-Église de l'Unification

Dans mon article intitulé « Crimes commis par les 'déprogrammeurs' qui ne sont pas rapportés par les journaux et la télévision (Rapport sur l'Église de l'Unification, 1) », paru dans le numéro de décembre 2022 du *Monthly Hanada*, j'ai cité une déclaration de l'avocat Yoshihiro Ito, membre du Réseau national des avocats contre les ventes spirituelles. Il déclarait : « Les tribunaux ont tendance à accepter facilement des plaintes qui ne seraient jamais acceptées dans d'autres cas, tant qu'elles sont dirigées contre des sectes », et : « Dans les procès civils, il existe une sorte de règle non écrite selon laquelle, si une secte est impliquée, elle perdra le procès ». Ces déclarations ont été citées dans un document écrit soumis au tribunal par Kazuhiro Yonemoto, un journaliste, dans un procès intenté par Toru Goto, un membre de la Fédération des familles qui a été enlevé, séquestré et soumis à des tentatives de déprogrammation pendant douze ans et cinq mois.

Quand on examine les décisions des tribunaux lorsque la Fédération des familles a été poursuivie sur la question des donations, on constate effectivement une part de vérité dans les propos de l'avocat Ito.

(1) Jugement du tribunal de district de Tokyo, 21 août 2002

Lors du jugement du tribunal de district de Tokyo daté du 21 août 2002, la question était de savoir si un don d'un million de yens fait par le plaignant « T » à la Fédération des familles constituait ou non un acte illégal. Dans une déclaration écrite de six pages soumise au tribunal, le plaignant « T » affirmait que le croyant « I », de la Fédération des familles, lui avait dit que son oncle avait servi dans la police japonaise en Corée pendant l'occupation japonaise. « T » déclarait avoir été accusé de cette histoire mensongère : « Votre oncle a infligé des choses

horribles au peuple coréen ; la famille T a commis d'énormes crimes » ; ainsi, selon lui, il avait été poussé par « I » à faire un don d'argent.

Or, d'autres preuves ont révélé que le plaignant « T » ignorait le fait que son oncle avait servi dans la police en Corée avant d'avoir fait le don d'un million de yens. En d'autres termes, la déclaration écrite de six pages était une fiction complète et mentionnait des faits dont le donateur n'avait pas connaissance au moment du don. Par conséquent, la demande du plaignant « T », qui était fondée sur cette fausse déclaration écrite, n'avait aucune crédibilité.

Le tribunal de district de Tokyo a toutefois confirmé, à la surprise générale, que le croyant « I » avait menacé le plaignant « T » en lui disant que « la famille T avait commis d'énormes crimes » et qu'il était « un pécheur », et avait fait pression sur lui pour qu'il donne de l'argent. Le tribunal a estimé qu'il n'y avait aucune preuve de ce qu'étaient les « énormes crimes » mentionnés par « I » à « T » : peut-être « I » n'avait-il pas mentionné des crimes commis en Corée, mais d'autres actes répréhensibles. Le tribunal a donc statué en défaveur de la Fédération des familles.

Il est patent que le tribunal a fait preuve de préjugés et d'hostilité à l'égard de la Fédération des familles, et qu'il a statué en faveur du plaignant « T » même après que la crédibilité de ses preuves se fut effondrée. D'autre part, le tribunal a complètement ignoré le témoignage des représentants de la Fédération des familles niant catégoriquement qu'on ait dit à « T » qu'il devait payer pour les crimes de sa famille.

On peut dire qu'il s'agit d'une décision clairement injuste, correspondant à la « règle non écrite » de l'avocat Ito selon laquelle « si une secte est impliquée, elle perdra le procès ».

(2) Jugement de la Haute Cour de Tokyo, 26 décembre 2017

Le jugement de la Haute Cour de Tokyo daté du 26 décembre 2017 a affirmé que « Solliciter et amener le plaignant à faire un don et à dépenser d'autres fonds était illégal », dans une affaire où 1,5 million de yens (p. 25 de la décision) avaient été donnés à la Fédération des familles. Le plaignant avait été incité à faire un don après avoir écouté un sermon émouvant, au cours duquel un pasteur principal de l'Église de l'Unification avait pleuré abondamment, et le pasteur lui-même ainsi que d'autres personnes avaient offert des dons (p. 42). Or, le fait qu'un pasteur

de l'Église pleure en prêchant et en offrant des dons ne semble pas extraordinaire dans le cours normal de cérémonies religieuses. On ne voit pas pourquoi cela serait considéré comme un moyen illégal de solliciter des dons.

Dans cette affaire, l'une des raisons qui a conduit le tribunal à se prononcer contre la Fédération des familles, est le fait qu'au moment du premier contact du plaignant avec la Fédération, le nom de l'organisation religieuse qui dispensait les cours n'avait pas été clairement spécifié. Mais à la fin du cycle de cours, lorsque le plaignant avait rejoint la Fédération et fait un don, l'identité de l'organisation religieuse avait été clairement précisée. Au moment du don, le plaignant savait que l'argent irait à la Fédération des familles. Indépendamment de ce qui avait pu se passer au moment du premier contact avec l'Église, ce qui n'était pas l'objet du jugement, il ne semblait pas y avoir de raison de conclure que le sermon émotionnel du pasteur était une forme de sollicitation illégale de dons.

Par ailleurs, le plaignant avait quitté l'Église après avoir été kidnappé, enfermé dans un appartement et déprogrammé. Il s'agit d'un cas typique. Plusieurs parmi les personnes déprogrammées ont par la suite reçu l'instruction de poursuivre l'Église en justice. En fait, on pourrait dire que ce n'est pas le don, mais l'action en justice elle-même qui résulte d'une « sollicitation illégale ».

(3) Jugement du tribunal de district de Tokyo, 3 décembre 2020

Dans le cas du jugement du tribunal de district de Tokyo daté du 3 décembre 2020, une croyante de la Fédération des familles avait appris de certains coreligionnaires qu'ils avaient participé à une cérémonie appelée « Bénédiction du ciel et de la terre », au cours de laquelle une veuve peut faire bénir son mariage avec son mari décédé. Elle avait décidé de participer elle-même à cette cérémonie. Ensuite, après un rêve où elle avait vu son fils aîné décédé, elle avait décidé de faire un don important, car elle croyait en la vérité de l'Église et de ses doctrines. Elle a ensuite quitté l'Église et a demandé que son don lui soit restitué.

La plaignante a raconté l'histoire telle que je l'ai présentée ci-dessus dans sa plainte. Le tribunal de district de Tokyo a cependant conclu à un cas de sollicitation illégale de dons, déclarant que la plaignante avait fait des dons alors qu'elle se trouvait dans une situation de peur et d'anxiété constantes, induites par les croyants de la Fédération des familles.

Dans ce cas, la plaignante savait que les doctrines qu'elle étudiait étaient celles de la Fédération des familles. Pourtant, la sollicitation de dons a été jugée illégale, ce qui équivaut à une mise en accusation de la religion elle-même. En ce sens, le jugement était clairement injuste.

En outre, dans cette affaire, la plaignante avait demandé le remboursement d'une partie de son don alors qu'elle était encore membre de la Fédération des familles. Elle avait conclu un accord avec l'un des croyants, qui l'avait partiellement remboursée, après quoi elle avait convenu qu'elle n'avait pas d'autres prétentions à faire valoir. La validité de l'accord, que la femme avait signé librement, a également été contestée lors du procès. Le tribunal a accepté l'argument de la plaignante selon lequel l'accord qu'elle avait signé était contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et donc invalide, et il a déclaré qu'elle avait droit à un remboursement intégral.

Selon moi, cette décision est en réalité un cas de discrimination religieuse. Dans le procès de la Fédération des familles, le tribunal a obstinément refusé de reconnaître la validité d'un accord qui aurait été reconnu comme tel dans n'importe quelle autre affaire civile.

(4) L'abus des présomptions

Les présomptions doivent être utilisées avec une grande prudence dans les affaires judiciaires. Pourtant, elles sont particulièrement présentes dans les jugements où la Fédération des familles est en cause. On utilise la méthode des présomptions pour déduire que « si le montant des dons était élevé, on peut présumer qu'il y a eu sollicitation illégale de dons ». Cette méthode a été fréquemment utilisée depuis le jugement du tribunal de district de Fukuoka en 1994, lorsque la Fédération des familles a perdu son premier procès relatif aux dons.

Or, un montant élevé de dons peut simplement indiquer la profondeur de la foi d'un croyant. Présumer que, si un don est important, c'est qu'il a été obtenu frauduleusement, correspond à une logique simpliste et à un manque de compréhension des phénomènes religieux. En fait, pour déterminer s'il y a eu ou non un acte illégal de sollicitation, il faudrait examiner toutes les circonstances. Présumer qu'une sollicitation était illégale sur la base d'un montant d'argent

revient à appliquer une norme matérialiste et quantitative à un domaine comme la religion, où cela n'a pas lieu d'être.

Le fait de juger sur la base de présomptions conduit également à des incohérences. Le tribunal peut estimer que deux dons faits par le même donateur à la même Église l'ont été, l'un de son plein gré, l'autre à la suite d'une sollicitation illicite, simplement en raison de leurs montants différents. En général, chacun fait preuve d'une cohérence et d'une certaine constance dans son comportement. Il est étrange et contre nature de présumer que le processus ayant conduit la même personne à faire deux dons à la même organisation était radicalement différent, sous prétexte que les montants étaient différents.

En fin de compte, les juges ne font que spéculer. S'appuyer sur des présomptions pour conclure que tous les dons importants ont été sollicités illégalement n'est qu'une forme de conjecture. C'est ignorer les circonstances propres à chaque cas, et c'est fortement préjudiciable à l'équité du procès.

Il y a un exemple extrême des abus causés par la méthode des présomptions. Dans l'affaire jugée par le tribunal de district de Tokyo dans une décision datée du 13 janvier 2008, la Fédération des familles avait été poursuivie par un homme dont l'ex-femme était croyante. L'homme affirmait que son ex-femme avait fait, pendant leur mariage, des dons depuis son compte bancaire sans sa permission.

Bien que l'ex-femme ait nié avoir donné de l'argent à la Fédération des familles, le tribunal a jugé que toutes les sommes non identifiées sur le livret bancaire de son ex-mari avaient été données à la Fédération. Le tribunal a également considéré que la Fédération des familles savait que les dons provenaient des biens du mari et avaient été faits par l'ex-épouse sans son autorisation.

Dans cette affaire, le juge n'a pas été en mesure d'identifier la personne au sein de la Fédération des familles qui avait reçu les dons, mais il a tenu la Fédération pour responsable. Il s'agit d'une décision arbitraire, qui place le juge dans la position d'un Dieu omniscient et qui prive la Fédération des familles d'un procès équitable.

En 2021, la Fédération des familles a gagné deux procès devant le tribunal de district de Tokyo. Dans les deux cas, les plaignants étaient représentés par d'éminents avocats du Réseau. Cependant, les affirmations et les preuves des

plaignants étaient si manifestement fausses que le tribunal n'a eu d'autre choix que de débouter ces derniers, ce qui a constitué une défaite cuisante pour eux.

Dans le jugement du tribunal de district de Tokyo du 1er mars 2021, le tribunal a même évoqué la possibilité que les preuves présentées par le plaignant aient été fabriquées. Dans le cas du jugement du tribunal de district de Tokyo daté du 14 mai 2021, il y avait un écart important entre les dires du plaignant et les documents que ce dernier avait soumis.

Néanmoins, malgré ces cas exceptionnels, les tribunaux continuent en général d'appliquer « la règle non écrite selon laquelle si une secte est impliquée, elle perdra le procès », et on peut dès le début facilement prédire le dénouement des affaires. Pour parvenir à leurs conclusions, les tribunaux acceptent les déclarations des plaignants même lorsqu'elles sont à peine crédibles ; ils ignorent les témoins de la Fédération des familles qui contredisent ces déclarations ; et ils abusent des méthodes de présomption pour fabriquer des « preuves » conduisant à la condamnation judiciaire de la Fédération des familles.

Par conséquent, malgré l'accumulation de ces décisions déraisonnables, il est clair qu'on ne peut les utiliser comme motifs de dissolution de la Fédération des familles.

Les membres de la Fédération des familles

Depuis que j'ai commencé mon enquête sur l'ex-Église de l'Unification, devenue la Fédération des familles pour la paix mondiale et l'unification, je suis entrée en contact et j'ai discuté avec une grande variété de membres, y compris le personnel de l'Église, des croyants ordinaires, des croyants de la deuxième génération, ainsi que des membres qui avaient été enlevés et enfermés pour être déprogrammés. Ce sont tous des gens sympathiques, bienveillants, réfléchis. En un mot, ce sont de bonnes personnes. Et, fidèles à la doctrine qui enseigne « aimez vos bienfaiteurs comme vos ennemis », ils sont très tolérants à l'égard de ceux qui les calomnient et qui les attaquent. Honnêtement parlant, je les trouve même trop gentils.

Pourquoi donc les gens ont-ils une mauvaise image de l'ex-Église de l'Unification ? C'est probablement parce que le lobby anti-Église de l'Unification a mené une campagne négative intense contre cette organisation, pendant de

nombreuses années, et qu'en conséquence un discrédit social est à présent fortement ancré dans la société japonaise, de même qu'un préjugé plus large à l'égard des nouvelles religions.

Déclaration finale

À travers mes articles dans le *Monthly Hanada*, j'ai révélé depuis l'année dernière de nombreux faits qui étaient restés cachés et n'avaient généralement pas été rapportés, comme la véritable identité du Réseau national des avocats contre les ventes spirituelles ou celle de Sayuri Ogawa. Ce qui m'a le plus surpris dans mon enquête, c'est que même les tribunaux ont été extrêmement influencés par les médias, au point de rendre des décisions que je considère injustes. Certains médias se moquent du gouvernement Kishida, qu'ils considèrent comme exagérément influencé par les talk-shows télévisés. Mais malheureusement, les juges eux-mêmes semblent avoir été influencés par les médias. J'aimerais aborder cette question dans un prochain article.

De plus en plus, je rencontre des journalistes et des militants politiquement conservateurs qui ont compris l'agenda politique derrière les campagnes contre l'ex-Église de l'Unification.

J'espère sincèrement que votre ministère parviendra à un jugement juste et neutre sur la question, basé sur des faits réels, sans être indûment influencé par des partis politiques de gauche, des avocats de gauche, ou des médias peu objectifs de gauche.